Conventions entre clubs		
	Hors équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (-18ans) Masculin ou Féminin article 25 des RG	Equipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (-18 ans) Masculin ou Féminin article 26 des RG
Dossier	Document téléchargeable renseigné par les clubs, attention les documents sont en format PDF inscriptible donc les versions manuscrites ne sont pas autorisées	Document téléchargeable renseigné par les clubs, attention les documents sont en format PDF inscriptible donc les versions manuscrites ne sont pas autorisées
Dépôt	Comité départemental	Comité départemental
Date	Avant le 24 mai de la saison précédente	Avant le 24 mai de la saison précédente
Traitement Comité	Dossiers relevant de sa compétence pour les conventions départementales Avis du Comité pour les autres conventions Avant le 7 juin transmission à la Ligue	Avis du Comité  Avant le 7 juin transmission à la Ligue
Traitement Ligue	Dossiers relevant de sa compétence  Avant le 14 juin transmission à la FFHB	Avis de la ligue et transmission à la FFHB  Avant le 14 juin de la saison précédente
Pièces à fournir		PV d'AG de l'instance dirigeante de chaque clubs ayant approuvé le principe et le contenu de la convention
	Convention fonctionnant sous l'autorité de la Ligue : Avis motivé du CA du Comité départemental d'appartenance des clubs	Extrait du projet territorial approuvé par l'AG de la Ligue et mentionnant la possibilité de désigner comme ayants droit pour évoluer en championnat de France jeunes.
	Convention fonctionnant sous l'autorité de la FFHB : Avis motivé du CA du Comité départ. Et du CA de la Ligue d'appartenance des clubs	Approbation du CA du Comité départemental Concerné
		Approbation du CA de la Ligue Concernée
Conclusions	Le Bureau Directeur de l'instance est le seul compétent pour autoriser la création, valider les modes de fonctionnement et intervenir pour la modifier	